

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1882

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1882 est basé sur un effectif moyen de 45,409 hommes et de 8,954 chevaux.

L'effectif moyen qui a servi de base au Budget de l'exercice 1881 était de 45,098 hommes et de 8,949 chevaux.

Il y a donc pour 1882 une augmentation de 41 hommes et de 5 chevaux (41 employés de l'état-major particulier du génie, savoir : 4 éclusier, 7 agents de casernement, 1 chef mécanicien et 2 gardes forestiers, et 5 chevaux pour les officiers des compagnies de télégraphistes).

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'exercice 1882, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, sont évaluées à fr. 339,100 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	89,600 »
Produit de la vente des chevaux de réforme et des poulains.	150,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	25,000 »
Produit du loyer du domaine de la Guerre, pêche des fossés, etc.	72,000 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie. .	500 »
Produit de la vente des cartes de l'Institut cartographique militaire.	10,000 »
Remboursements divers	12,000 »
SOMME ÉGALE. fr.	<u>339,100 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1882 s'élèvent comme il suit, SAVOIR :

Charges ordinaires et permanentes . . . fr.	44,263,460 »	} 44,426,000 »
Charges extraordinaires et temporaires. . .	160,540 »	
Le crédit général demandé pour l'exercice 1881 se monte à		44,345,100 »

Le Budget de 1882 présente donc une augmentation de fr. 82,900 »

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour quelques articles du Budget de 1882 et ceux qui sont portés aux articles correspondants du Budget de 1881.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1881.	EN MOINS qu'au Budget de 1881.
15	Traitement et solde du Génie	10,900 »	»
17	Traitement du personnel de l'École militaire	»	1,500 »
18	Dépenses d'administration de l'École militaire.	11,500 »	»
24	Casernement des hommes	62,000 »	»
	TOTAUX	84,400 »	1,500 »
	RESTE augmentation nette. fr.	82,900 »	

Le Département de la Guerre n'a pas porté au Budget de l'exercice 1882 les crédits nécessaires pour l'entretien du contingent supplémentaire de 533 hommes, qui sera incorporé le 1^{er} octobre 1881, afin de combler les pertes éprouvées par le contingent de 1879, pendant la première année de service des miliciens de cette classe.

La dépense résultant de l'entretien de ce contingent supplémentaire (qui sera tenu en solde pendant toute l'année 1882) peut être évaluée approximativement comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Solde et habillement de 533 hommes ou 194,545 journées à 60 centimes	fr.	116,727 »
Pain de 533 hommes ou 194,545 journées à 18 centimes.		35,018 10
Viande de 533 hommes ou 194,545 journées à 52 centimes.		62,254 40
TOTAL.		fr. 213,999 50
A déduire, environ 4 p. % pour les pertes qui surviendront parmi ces hommes dans le courant de l'année 1882		8,999 50
RESTE.		fr. 205,000 »

Le Budget de 1882 ne comprend également pas les crédits nécessaires pour l'entretien pendant trois mois du contingent supplémentaire qui sera fourni le 1^{er} octobre de cette année par la classe de 1882, pour combler les pertes survenues : 1^o dans le contingent de 1880, pendant la première année de son service, et 2^o dans le contingent de 1879, pendant la seconde année de son service.

Il est impossible d'évaluer dès à présent le montant de la dépense résultant de cet entretien, parce que le chiffre des pertes à combler par la classe de 1882 ne peut être constaté qu'à la fin de l'exercice 1881, époque à laquelle la loi du contingent fixera le chiffre du contingent supplémentaire à fournir par cette classe de 1882.

Le Département de la Guerre se réserve de demander, à l'expiration de l'exercice 1882, les crédits supplémentaires ou les transferts destinés à lui allouer les fonds nécessaires pour couvrir la dépense faite pendant cet exercice pour l'entretien des contingents supplémentaires fournis par les classes de 1881 et 1882.

Les augmentations de crédit portées au Budget de 1882 sont expliquées et justifiées dans les notes ci-après :

CHAPITRE III.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation nette : 10,900 francs.

L'augmentation de crédit demandée à l'article 15 du Budget est destinée, en partie, à régulariser les dispositions qui ont été prises pour accorder l'indemnité de fourrages aux quatre officiers de la compagnie des télégraphistes de campagne et au commandant de la compagnie des télégraphistes de place.

En ce qui concerne les télégraphistes de campagne, l'expérience a démontré que dans les manœuvres, l'étendue des distances à parcourir et la rapidité

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des mouvements ne permettent pas aux officiers d'exécuter à pied le service dont ils sont chargés, et le Département de la Guerre a accordé à ces officiers, sur le pied de paix, la ration de fourrages qui ne leur était attribuée que sur le pied de guerre.

La même disposition a été prise en faveur du commandant de la compagnie des télégraphistes de place, dont le service, à Anvers, s'étend à des distances considérables et ne peut être convenablement exécuté, si cet officier ne peut disposer d'un cheval.

La seconde partie de l'augmentation de crédit demandée à l'article 15 s'applique au traitement annuel de quelques agents subalternes de l'état-major particulier du génie, qui ont été nommés pour compléter le personnel des gardes-éclusiers et des agents de casernement, et pour occuper quelques emplois dont la création a été reconnue nécessaire.

Le tableau ci-après donne le détail des modifications qui sont proposées à l'article 15 du Budget.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

	EN PLUS qu'au Budget de 1881.	EN MOINS qu'au Budget de 1881.
1° Augmentation provenant des rations de fourrages accordées aux officiers des compagnies de télégraphistes :		
5 Chevaux ou 1825 journées d'indemnité de fourrages à 1,70.	5,102 50	"
2° Augmentation provenant du traitement annuel des employés ci-après :		
1 Garde-éclusier à fr. 1,525 par an fr. 1,525 "		
2 Agents de casernement à fr. 240 par an fr. 480 "		
5 Id. à fr. 150 par an fr. 750 "		
1 Chef mécanicien du fort St-Philippe fr. 2,200 "		
1 Garde forestier au camp de Beverloo. fr. 2,100 "		
1 Garde particulier " fr. 1,000 "		
	7,855 "	
5° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 15.		57 50
TOTAUX. fr.	10,957 50	57 50
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	10,900 "	

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

Le Département de la Guerre propose d'allouer à l'article 18 du Budget (*dépenses d'administration de l'École militaire*) :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° A titre de charge extraordinaire et temporaire, un crédit de 10,000 francs destiné à l'achat des instruments nécessaires pour constituer à l'École militaire un cabinet complet de géodésie et de topographie, qui est indispensable pour l'enseignement de ces sciences.

2° Une augmentation de crédit de 1,500 francs, destinée à renforcer l'allocation accordée pour l'entretien et le renouvellement des appareils et instruments qui font partie des collections de l'école; cette augmentation est compensée par la diminution d'une somme égale opérée sur l'article 17 du Budget (*Traitement du personnel de l'École militaire*)

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES EN AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation nette : 62.000 francs.

Le Département de la Guerre dispose pour le coucher des troupes de . . . 36,200 fournitures appartenant à la compagnie des lits militaires.
Et de . . . 6,000 lits environ, appartenant aux villes.

TOTAL. 42,200 lits.

Ces lits, disséminés dans les 36 garnisons occupées par les troupes, suffisent à peine pour les besoins actuels du couchage, puisque l'effectif *moyen* porté au Budget est de 41,521 sous-officiers et soldats; or, cet effectif s'élève, à certains moments, bien au delà de ce chiffre, et le Département de la Guerre doit alors pourvoir au coucher des troupes au moyen des fournitures de l'État.

Cette situation, qui excite des plaintes fondées, va s'aggraver sous peu par l'incorporation successive des contingents supplémentaires, qui seront appelés à combler les pertes éprouvées par les contingents des classes de milice antérieures.

Il est donc indispensable et urgent de pourvoir à une augmentation du matériel de couchage, et le Département de la Guerre a porté, dans ce but, au Budget de 1882, les fonds nécessaires pour le loyer de 5,000 nouvelles fournitures de la compagnie des lits militaires.

Un projet de loi spécial sera présenté prochainement à la Législature pour autoriser le Gouvernement à passer un contrat à cette fin avec ladite compagnie.

Le tableau ci-après donne le détail des modifications proposées à l'article 24 du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — Casernement des hommes.

	EN PLUS qu'au Budget de 1881.	EN MOINS qu'au Budget de 1881.
1° Augmentation de 5,000 fournitures de couchage de la compagnie des lits militaires à fr. 15 par an	75,000 »	
2° Diminution de 200,000 journées de couchage pour les fournitures appartenant aux villes, à 0,05 c par journée.		10,000 »
3° Diminution de 142,500 journées d'occupation des fournitures de l'État à 0,02 c		2,850 »
4° Diminué sur les dépenses diverses pour arrondir le chiffre de l'article 24		150 »
TOTAUX. . . . fr.	75,000 »	13,000 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.		62,000 »

Bruxelles, le 27 janvier 1881.

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

(390)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1882, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions quatre cent vingt-six mille francs* (44,426,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement des vivres et des fourrages, sur les articles 6, 7, 8, 10, 22 et 23.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 23 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1882, les excédents que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédents pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1883.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	} 482,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	»	
4	Matériel	55,000	»	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	40,000	150,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,000	»	} 1,408,200 »
7	— — des provinces et des places	514,200	»	
8	— du service de l'intendance	258,000	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	302,200	»	} 1,152,200 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	665,000	»	
11	Service pharmaceutique.	185,000	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,524,500	»	} 24,589,900 »
13	— — de la cavalerie	3,771,000	»	
14	— — de l'artillerie	5,506,000	»	
15	— — du génie	1,310,500	»	
16	— — du bataillon d'administration	677,900	»	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
À REPORTER fr.		27,542,300	150,000	27,692,300

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,542,500 »	150,000 »	27,692,500 »
	CHAPITRE V.			
	ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 »	•	286,400 »
18	Dépenses d'administration	44,300 »	10,000 »	
	CHAPITRE VI.			
	ETABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 »	•	1,107,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,041,180 »	•	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 »	•	1,460,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,802,800 »	•	15,564,800 »
23	Fourrages en nature.	4,751,500 »	•	
24	Casernement des hommes	775,000 »	•	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	•	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	•	
27	Transports généraux.	95,000 »	•	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	•	
29	Remonte.	852,700 »	•	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	•	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	•	
	A REPORTER. fr.	44,116,055 »	160,000 »	44,276,055 »

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	44,116,055 °	160,000 °	44,276,055 °
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	134,460 °	540 °	135,000 °
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,945 °	°	14,945 °
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	44,265,460 °	160,540 °	44,426,000 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	"	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
2	"	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 166,700	200,000	"
	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 33,500		
3	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
	"	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	35,000	"
	"	Chauffage et éclairage. 13,000		
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
a.	"	Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
5	"	Charges ordinaires et permanentes.		
	"	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, etc. fr. 5,000	26,000	"
	"	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
b.	"	Charges extraordinaires et temporaires.		
	"	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000	40,000	150,000
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			332,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	21,000 »	»	»		
200,000 »	200,000 »	»	»		
16,000 »	16,000 »	»	»		
55,000 »	55,000 »	»	»		
190,000 »	190,000 »	»	»		
482,000 »	482,000 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.							
ÉTATS-MAJORS.							
<i>État-major général.</i>							
Officiers généraux.							
SECTION D'ACTIVITÉ.							
		9	36	Lieutenants-généraux, à	fr. 18,500	fr. 166,500	»
		18	54	Généraux-majors, à	12,700	228,600	»
						395,100	»
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments.		1,975 50	
							393,124 50
SECTION DE RÉSERVE.							
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à	fr. 14,800	fr. 29,600	»
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à	10,160	40,640	»
						70,240	»
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments.		551 20	
							69,888 80
a.				TOTAL.	fr. 465,015 50		
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	fr. 18,500	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments		92 50	
							18,407 50
				RESTE	fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-gé- néraux	fr. 2,000	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments		10	»
							1,990 »
				TOTAL.	fr. 446,595 80		
Corps d'état-major.							
		4	12	Colonels, à	fr. 9,500	fr. 38,000	»
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100	28,400	»
		8	16	Majors, à	6,500	50,400	»
		18	56	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100	91,800	»
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400	52,800	»
						261,400	»
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments.		1,507	»
							260,093 »
		79	200	A REPORTER.	fr. 706,688 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr. 706,688 80		
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
	c.	79	200	" 2 1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 "		
				" 10 5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 "		
				" 12 6 — — de 3 ^e classe . . . à. . 850 . . . 5,100 "		
				" 12 6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 . . . 5,100 "		
				" 2 1 lieutenant d'artillerie à. . 375 . . . 375 "		
				" 2 1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 "		
				" 2 1 lieutenant du génie. à. . 375 . . . 375 "		
				" 42	17,750 "	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 88 75		
					17,661 25	
		79	242	TOTAL. fr. 724,350 05		
				Indemnité de vivres de campagne.		
6 (suiv.)	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,768 45		
				Indemnité de fourrages.		
	e.			242 chevaux \times 365 = 88,530 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^o fr. 150,161 "		
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 620 50		
					150,781 50	896,000 "
				Frais de bureau.		
	f.			2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 "		
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 "		
				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 " } 2,700 "		
				{ 1 à 1,200 " }		
				4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . . 2,400 "		
				2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 "		
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . . 8,000 "		
					19,100 "	
				A REPORTER. fr.	896,000 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,000 »		896,000 »	»	»	
896,000 »		896,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	896,000 "	"
		État-major des provinces et des places.		
		État-major des provinces.		
	a.	5 10 Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr. 50,800 "		
		" 9 Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs 4,500 "		
		55,300 "		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 276 50		
		55,025 50		
		État-major des places.		
	b.	5 Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500 37,500 "		
		4 — de 2 ^e — , à 6,000 24,000 "		
		9 — de 3 ^e — , à 5,000 45,000 "		
		2 a) 6 Majors, à 4,500 9,000 "		
		9 Adjudants de 1 ^{re} classe, à 3,500 31,500 "		
		8 — de 2 ^e — , à 2,400 19,200 "		
		4 — de 3 ^e — , à 2,100 8,400 "		
		174,600 "		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 875 "		
		175,727 "		
		Aumôniers.		
	c.	Traitement des aumôniers et desservants 44,950 "	514,200 "	"
		Indemnité de vivres de campagne.		
	d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,027 "		
		Indemnité de fourrages.		
	e.	25 chevaux \times 565 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. 15,512 50		
		Frais de bureau.		
	f.	9 commandants de province à 1,000 9,000 "		
		1 — de place, à 1,200 1,200 "		
		2 — — , à 1,000 2,000 "		
		1 — — , à 800 800 "		
		8 — — , à 500 4,000 "		
		12 — — , à 400 4,800 "		
		4 — — , à 240 960 "		
		6 — — , à 150 900 "		
		5 — — , à 100 500 "		
			25,960 "	
		A REPORTER. fr. 1,210,200 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,000 »	896,000 »		»	»	
314,200 »	314,200 »		»	»	a) A repartir par le Ministre, selon les besoins du service
1,210,200 x	1,210,200 x		»	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
TOTAL.			AUUMENTATION.	DIMINUTION.																																							
1,210,200 »	1,210,200 »		»	»	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> <td rowspan="3">} 33</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td>»</td> <td rowspan="2">} 150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>38</td> <td rowspan="2">} 150</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> <td rowspan="2">} 185</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	»	} 33	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»	} 150	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	} 150	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37	} 185		35	(*) 150	185
COMPOSITION ORGANIQUE.																																											
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																									
Intendant en chef	1	»	} 33																																								
— de 1 ^{re} classe	3	»																																									
— de 2 ^{me} —	6	»																																									
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»	} 150																																								
— de 2 ^{me} —	13	»																																									
Capitaines quartiers-maitres	»	38	} 150																																								
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75																																									
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37	} 185																																								
	35	(*) 150		185																																							
258,000 »	258,000 »		»	»																																							
1,468,200 »	1,468,200 »		»	»																																							

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE III.							
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).							
Traitement des officiers de santé.							
		1	2	Inspecteur général, à	fr. 12,700 12,700 »		
		4	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à	8,500 34,000 »		
		8	»	— principaux de 2 ^e classe, à	7,100 56,800 »		
		1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200 4,200 »		
		20	»	— adjoints, à	2,625 52,500 »		
		1	»	Pharmacien en chef, à	6,500 6,500 »		
		2	»	Pharmaciens principaux, à	5,100 10,200 »		
		10	»	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à	4,200 42,000 »		
		12	»	— de 2 ^e classe, à	3,250 39,000 »		
		12	»	— de 3 ^e classe, à	2,800 33,600 »		
		1	1	Vétérinaire en chef, à	6,500 6,500 »		
		72	3		208,000 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,400 »		
					206,510 »		
				Indemnité de vivres de campagne.			
				b. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,828 50		
				Indemnité de fourrages.		302,200 »	
				c. 3 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t	1,861 50		
				Frais de bureau.			
				d. Inspecteur général du service de santé.	2,000 »		
				<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>			
				415,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr 60 c ^t	fr. 664,000 »	665,000 »	
				625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	1,000 »		
				<i>Service pharmaceutique.</i>			
				11 » Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	185,000 »		
				TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.		1,152,200 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																										
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																											
TOTAL.																																														
302,200 »	302,200 »	»	»	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1 »</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td> <td>4 »</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe.</td> <td>8 »</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe. 10 de 2^{me} — 25 }</td> <td>» 35</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td>1 35</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td>» 46</td> </tr> <tr> <td>— adjoints.</td> <td>20 »</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien en chef.</td> <td>1 »</td> </tr> <tr> <td>Pharmaciens principaux</td> <td>2 »</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>10 »</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12 »</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>12 »</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaire en chef</td> <td>1 »</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires principaux.</td> <td>» 2</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>» 10</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>» 14</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>» 8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>72 (*) 150</td> </tr> <tr> <td></td> <td>222</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1 »	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4 »	— principaux de 2 ^e classe.	8 »	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10 de 2 ^{me} — 25 }	» 35	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1 35	— — de 2 ^{me} —	» 46	— adjoints.	20 »	Pharmacien en chef.	1 »	Pharmaciens principaux	2 »	— de 1 ^{re} classe	10 »	— de 2 ^{me} —	12 »	— de 3 ^{me} —	12 »	Vétérinaire en chef	1 »	Vétérinaires principaux.	» 2	— de 1 ^{re} classe	» 10	— de 2 ^{me} —	» 14	— de 3 ^{me} —	» 8		72 (*) 150		222
COMPOSITION organique.																																														
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																													
Inspecteur général	1 »																																													
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4 »																																													
— principaux de 2 ^e classe.	8 »																																													
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10 de 2 ^{me} — 25 }	» 35																																													
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1 35																																													
— — de 2 ^{me} —	» 46																																													
— adjoints.	20 »																																													
Pharmacien en chef.	1 »																																													
Pharmaciens principaux	2 »																																													
— de 1 ^{re} classe	10 »																																													
— de 2 ^{me} —	12 »																																													
— de 3 ^{me} —	12 »																																													
Vétérinaire en chef	1 »																																													
Vétérinaires principaux.	» 2																																													
— de 1 ^{re} classe	» 10																																													
— de 2 ^{me} —	» 14																																													
— de 3 ^{me} —	» 8																																													
	72 (*) 150																																													
	222																																													
665,000 »	665,000 »	»	»	<p>b)</p> <table> <tbody> <tr> <td>Infanterie.</td> <td>231,100 journées.</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie.</td> <td>78,700 »</td> </tr> <tr> <td>Artillerie.</td> <td>72,300 »</td> </tr> <tr> <td>Génie.</td> <td>11,300 »</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>4,600 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>418,000 journées.</td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie.	231,100 journées.	Cavalerie.	78,700 »	Artillerie.	72,300 »	Génie.	11,300 »	Bataillon d'administration	4,600 »	TOTAL.	418,000 journées.																														
Infanterie.	231,100 journées.																																													
Cavalerie.	78,700 »																																													
Artillerie.	72,300 »																																													
Génie.	11,300 »																																													
Bataillon d'administration	4,600 »																																													
TOTAL.	418,000 journées.																																													
185,000 »	185,000 »	»	»																																											
1,152,200 »	1,152,200 »	»	»																																											

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																										
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																									
		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.																												
		<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1852</td> <td>254</td> </tr> <tr> <td>25571</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>27423</td> <td>254</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1852	254	25571	"	27423	254																	
EFFECTIF.																														
HOMMES.	CHEVAUX.																													
1852	254																													
25571	"																													
27423	254																													
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Officiers de tous grades</td> <td style="text-align: right;">fr. 5,447,960 81</td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers et soldats</td> <td style="text-align: right;">7,445,498 40</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding-top: 20px;"> Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 59,000 » </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 19,200 » </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 50,000 » </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs 515,544 » </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 » </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"> 13,355,005 21 </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; padding-top: 20px;"> A DÉDUIRE : </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr. 160,704 » </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Pour vacances et petites permissions 360,006 21 </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"> 520,710 21 </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"> 12,834,295 » </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"> A REPORTER. . . fr. 12,834,295 » </td> </tr> </table>	Officiers de tous grades	fr. 5,447,960 81	Sous-officiers et soldats	7,445,498 40	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 59,000 »		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 19,200 »		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 50,000 »		Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs 515,544 »		Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 »		13,355,005 21		A DÉDUIRE :		Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr. 160,704 »		Pour vacances et petites permissions 360,006 21		520,710 21		12,834,295 »		A REPORTER. . . fr. 12,834,295 »	
Officiers de tous grades	fr. 5,447,960 81																													
Sous-officiers et soldats	7,445,498 40																													
Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 59,000 »																														
Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 19,200 »																														
Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 50,000 »																														
Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs 515,544 »																														
Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 »																														
13,355,005 21																														
A DÉDUIRE :																														
Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr. 160,704 »																														
Pour vacances et petites permissions 360,006 21																														
520,710 21																														
12,834,295 »																														
A REPORTER. . . fr. 12,834,295 »																														

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et d'un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		TRAITEMENT		MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.	annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.		
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																			
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	58	8,500 "	161,500 "			
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	58	6,500 "	123,500 "			
Majors		1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	116	5,500 "	519,000 "			
Capitaines-adjudants-majors montés	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	19	3,950 "	75,050 "			
— — non montés.	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	"	3,450 "	200,100 "			
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	2,250 "	42,750 "			
— — officiers-payeurs	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	"	2,462 50	142,825 "			
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	5	"	6,500 "	31,500 "			
— — de 2 ^{me} classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	14	"	5,100 "	71,400 "			
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	4,200 "	79,800 "			
— — de 2 ^e classe.	"	"	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	"	3,250 "	65,000 "			
232 compagnies de bataillons actifs.																		1,312,425	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	"	"	1	16	12	12	16	12	204	"	"	"	252	"	3,450 "	800,400 "			
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	3	48	36	36	48	36	612	"	"	"	696	"	2,250 "	1,566,000 "			
20 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																		2,366,400	
Majors	"	1	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	20	5,500 "	110,000 "			
Capitaines-adjudants-majors non montés.	"	1	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	"	3,450 "	69,000 "			
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	"	"	1	8	4	4	8	4	68	"	"	"	80	"	3,450 "	276,000 "			
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	3	24	12	12	24	12	204	"	"	"	240	"	2,250 "	540,000 "			
19 dépôts de régiment.																		995,000	
Majors	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	19	5,500 "	104,500 "			
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	2,250 "	42,750 "			
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	3,800 "	72,200 "			
Capitaines administratifs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	3,450 "	65,550 "			
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	3,250 "	61,750 "			
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	"	"	1	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	3,450 "	65,550 "			
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	3	3	3	3	3	3	51	"	"	"	57	"	2,250 "	128,250 "			
Compagnies spéciales.																		540,550	
Colonel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	2	8,500 "	8,500 "			
Majors	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	2	5,500 "	11,000 "			
Capitaine-adjutant-major non monté.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	3,450 "	3,450 "			
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	3,800 "	3,800 "			
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,462 50	2,462 50			
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	3,250 "	3,250 "			
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	8	"	3,450 "	27,600 "			
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	24	50	"	2,250 "	67,500 "			
Officiers à la suite.																		127,562 50	
Capitaines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	20	"	3,450 "	69,000 "			
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	20	"	2,400 "	48,000 "			
																		117,000	
				129	91	91	129	91	1,547	8	37	40	1,852 ⁽¹⁾	254					5,458,937 50

A ajouter les suppléments de traitement :

	Le commandant du corps	1,000 "
Pour le corps de discipline et de correction	Les deux majors, à	fr. 800 " . 1,600 "
	Les sept capitaines, à	600 " . 4,200 "
	Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	400 " . 9,600 "
		16,400 "

TOTAL fr. 5,475,337 50

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 27,376 69

RESTE fr. 5,447,960 81

(¹) Officiers d'infanterie 1,676
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT			
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.		
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.																
Adjutants sous-officiers	»	1	»	4	3	3	4	3	51	58	21,170	3 25	68,802 50			
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers Les autres.	1	»	»	1	»	1	1	»	17	18	6,570	2 34	15,373 80			
Sergents-clairons	1	»	»	1	1	1	1	1	17	19	6,935	2 15	14,910 25			
Caporaux-clairons	»	1	»	4	3	3	4	3	51	58	21,170	1 05	22,228 50			
Sergents-armuriers.	»	1	»	4	3	3	4	3	51	58	21,170	1 83	58,741 10			
Musiciens d'état-major	14	»	»	14	14	14	14	14	238	266	97,090	»	161,500 »			
232 compagnies des 58 bataillons actifs: <i>16 compagnies du régiment des carabiniers.</i>	16	3	»													322,421 20
Sergents-majors	»	4	1	16	»	»	16	»	»	16	5,840	2 34	15,665 60			
Premiers sergents.	»	4	1	10	»	»	16	»	»	16	5,840	1 98	11,565 20			
Sergents-fourriers	»	4	1	16	»	»	16	»	»	16	5,840	1 83	10,687 20			
Sergents.	»	20	5	80	»	»	80	»	»	80	29,200	1 83	53,456 »			
Caporaux	»	40	10	160	»	»	160	»	»	160	58,400	» 85	49,640 »			
Clairons	»	12	3	48	»	»	48	»	»	48	17,520	» 70	12,264 »			
Soldats de 1 ^{re} classe	»	372	93	1,488	»	»	1,488	»	»	496	181,040	» 64	115,865 60			
— de 2 ^e —	»									992	362,080	» 61	220,868 80			487,990 40
<i>12 compagnies du régiment des grenadiers.</i>	»	456	114													
Sergents-majors	»	4	1	»	12	»	»	12	»	12	4,380	2 37	10,380 60			
Premiers sergents.	»	4	1	»	12	»	»	12	»	12	4,380	2 01	8,805 80			
Sergents-fourriers	»	4	1	»	12	»	»	12	»	12	4,380	1 86	8,146 80			
Sergents.	»	20	5	»	60	»	»	60	»	60	21,900	1 86	40,734 »			
Caporaux	»	40	10	»	120	»	»	120	»	120	43,800	» 87	38,106 »			
Clairons	»	12	3	»	36	»	»	36	»	36	13,140	» 72	9,460 80			
Grenadiers	»	372	93	»	1,116	»	»	1,116	»	744	271,560	» 66	179,229 60			
Soldats avec solde de fusilier	»									372	135,780	» 60	81,468 »			370,329 60
<i>204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.</i>	»	456	114													
Sergents-majors	»	4	1	»	»	12	»	»	204	204	74,460	2 34	174,256 40			
Premiers sergents.	»	4	1	»	»	12	»	»	204	204	74,460	1 98	147,450 80			
Sergents-fourriers	»	4	1	»	»	12	»	»	204	204	74,460	1 83	136,261 80			
Sergents.	»	20	5	»	»	60	»	»	1,020	1,020	372,300	1 83	681,509 »			
Caporaux	»	40	10	»	»	120	»	»	2,040	2,040	744,600	» 84	625,464 »			
Clairons	»	12	3	»	»	36	»	»	612	612	225,380	» 69	154,132 20			
Soldats de 1 ^{re} classe	»	280	70	»	»	840	»	»	14,280	4,760	1,737,400	» 63	1,094,562 »			
— de 2 ^e —	»									9,520	3,474,800	» 60	2,084,880 »			5,098,276 20
80 bataillons non-actifs: <i>Petits états-majors.</i>	»	364	91													
Adjutants sous-officiers	»	1	»	2	1	1	2	1	17	20	7,300	3 25	23,725 »			
Caporaux-clairons.	»	1	»	2	1	1	2	1	17	20	7,300	1 05	7,665 »			
Sergents-armuriers.	»	1	»	2	1	1	2	1	17	20	7,300	1 83	13,359 »			44,749 »
80 compagnies des bataillons non-actifs: <i>8 compagnies de carabiniers.</i>	»	3	»													
Sergents-majors	»	4	1	8	»	»	8	»	»	8	2,920	2 34	6,832 80			
Premiers sergents.	»	4	1	8	»	»	8	»	»	8	2,920	1 98	5,781 60			
Sergents-fourriers	»	4	1	8	»	»	8	»	»	8	2,920	1 83	5,343 60			
Sergents.	»	12	3	24	»	»	24	»	»	24	8,760	1 83	16,030 80			
Caporaux	»	24	6	48	»	»	48	»	»	48	17,520	» 85	14,892 »			
Clairons	»	4	1	8	»	»	8	»	»	8	2,920	» 70	2,044 »			
<i>4 compagnies de grenadiers.</i>	»	52	13													50,924 80
Sergents-majors	»	4	1	»	4	»	»	4	»	4	1,460	2 37	3,400 20			
Premiers sergents.	»	4	1	»	4	»	»	4	»	4	1,460	2 01	2,934 60			
Sergents-fourriers	»	4	1	»	4	»	»	4	»	4	1,460	1 86	2,715 60			
Sergents.	»	12	3	»	12	»	»	12	»	12	4,380	1 86	8,146 80			
Caporaux	»	24	6	»	24	»	»	24	»	24	8,760	» 87	7,621 20			
Clairons	»	4	1	»	4	»	»	4	»	4	1,460	» 72	1,051 20			
<i>68 compagnies de chasseurs et de ligne.</i>	»	52	13													25,929 60
Sergents-majors	»	4	1	»	»	4	»	»	68	68	24,820	2 34	58,078 80			
Premiers sergents.	»	4	1	»	»	4	»	»	68	68	24,820	1 98	49,143 60			
Sergents-fourriers	»	4	1	»	»	4	»	»	68	68	24,820	1 83	45,420 60			
Sergents.	»	12	3	»	»	12	»	»	204	204	74,400	1 83	136,261 80			
Caporaux	»	24	6	»	»	24	»	»	408	408	148,920	» 84	125,092 80			
Clairons	»	4	1	»	»	4	»	»	68	68	24,820	» 69	17,125 80			
»	»	52	13													431,123 40
A REPORTER.				1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	23,334	8,516,910					6,837,744 20

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,854,203 »		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. 157,607 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.		
			15,524,500 »	
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 44,000		
		64,000 journées à fr 1 25 c. 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 »		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 »		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
	e.	1 école de volontaires 5,500 »		
		1 école d'enfants de troupe. 9,500 »		
		1 école de tir et de perfectionnement. 4,500 »		
		Le corps de discipline et de correction 5,300 »		
		302,600 »		
		A REPORTER. fr. 13,524,500 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,524,500	»	15,524,500	»	•	
15,524,500	»	15,524,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE									
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.								
		REPORT. fr.	15,524,500	"								
		EFFECTIF.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>560</td> <td>640</td> </tr> <tr> <td>5,680</td> <td>4,840</td> </tr> <tr> <td>6,040</td> <td>5,480</td> </tr> </tbody> </table>	HOMMES.	CHEVAUX	560	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
HOMMES.	CHEVAUX											
560	640											
5,680	4,840											
6,040	5,480											
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>										
		Traitement, solde et accessoires.										
		Officiers de tous grades fr. 1,426,255										
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,066,374 50										
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 18,000										
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500										
15	a.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000										
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000										
		3,600,107 50										
		A DÉDUIRE :										
		Pour 75,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 87 centimes. fr. 65,859										
		Pour vacances et petites permissions 56,842 50										
		122,701 50										
		3,477,406										
		A REPORTER. fr. 3,477,406	13,524,500	"								

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION	DIMINUTION	
15,524,500 »	15,524,500 »		»	»	
15,524,500 »	15,524,500 »		»	»	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. . . . fr. 3,477,406 »	13,524,500 »	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »	5,771,000 »	»
13 (suite.)		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 55,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 ^e escadrons actifs, à fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		Une école d'équitation 18,000 »	75,600 »	
		A REPORTER. fr.	17,295,500 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,524,500	"	13,524,500	"	"	
5,771,000	"	5,771,000	"	"	
17,295,500	"	17,295,500	"	"	

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : $\left\{ \begin{array}{l} \text{les 1}^{\text{er}} \text{ et } 3^{\text{e}} \text{ régim}^{\text{ts}} \text{ chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;} \\ \text{les 2}^{\text{e}} \text{ et } 4^{\text{e}} \text{ — — — 2 — — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve;} \end{array} \right.$
- 3° De 3 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major $\left\{ \begin{array}{l} 4 \text{ compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie;} \\ 2 \text{ — — — équipages de l'administration;} \\ 1 \text{ compagnie de dépôt.} \end{array} \right.$

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.		Traitement annuel.	Montant.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.		2 ^e et 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX à ration forte.					
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.							
États-majors des régiments.																			
Colonels	2	6	2	6	2	6	3	6	»	»	»	»	7	18	9,500	66,500	»		
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	3	6	»	»	»	»	7	14	7,100	49,700	»		
Majors	8	16	6	12	15	15	»	»	»	»	»	»	29	45	6,500	182,700	»		
Capitaines commandants-adjudants-majors	2	4	2	4	5	5	»	»	»	»	»	»	7	11	5,100	55,700	»		
Lieutenants	2	4	2	4	3	3	»	»	»	»	»	»	7	11	3,250	22,750	»		
Capitaines commandants-instructeurs	2	4	2	4	»	»	»	»	»	»	»	»	4	8	5,100	20,400	»		
Capitaines quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	»	2	»	3	»	»	»	»	»	»	»	7	»	5,800	26,600	»		
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	»	2	»	3	»	»	»	»	»	»	»	7	»	2,462 50	17,237 50	»		
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	»	2	»	3	»	»	»	»	»	»	»	7	»	5,450	24,150	»		
Médecins de rég ^t de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	3	»	»	»	»	»	»	»	2	2	6,500	12,600	»		
— de 2 ^{me} —	2	2	2	2	3	»	»	»	»	»	»	»	5	2	5,100	25,500	»		
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	2	2	2	2	3	»	»	»	»	»	»	»	7	4	4,200	29,400	»		
— de 2 ^e —	2	2	2	2	3	»	»	»	»	»	»	»	3	»	5,250	9,750	»		
Vétérinaire principal	2	2	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	4	5,100	5,100	»		
— de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	3	4	4,600	13,800	»		
— de 2 ^e —	2	2	2	2	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	3,250	13,000	»		
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																			
4 batteries à cheval.																			
Capitaines commandants	1	2	»	»	4	8	»	»	»	»	»	»	4	8	5,100	20,400	»		
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	»	»	4	4	»	»	»	»	»	»	4	4	4,200	16,800	»		
Lieutenants	5	6	»	»	12	24	»	»	»	»	»	»	12	24	5,100	57,200	»		
Sous-lieutenants	5	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	74,400	
30 batteries montées.																			
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28	»	»	»	»	»	»	30	60	5,100	155,000	»		
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	»	»	»	»	»	»	30	50	4,200	126,000	»		
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	»	»	»	»	»	»	90	180	5,100	279,000	»		
Sous-lieutenants	5	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	558,000	
6 batteries de réserve.																			
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	»	»	»	»	»	»	6	6	5,100	50,600	»		
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	»	»	»	»	»	»	6	6	5,250	19,500	»		
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	»	»	»	»	»	»	6	6	2,950	17,700	»		
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																			
48 batteries de siège.																			
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	48	»	»	»	»	»	»	48	»	4,600	220,800	»		
Lieutenants	1	»	»	»	»	48	»	»	»	»	»	»	48	»	2,875	138,000	»		
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	48	»	»	»	»	»	»	48	»	2,475	118,800	»		
3 batteries de réserve.																			
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	4,600	13,800	»		
Lieutenants	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	2,875	8,625	»		
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	2,475	7,425	»		
3 batteries de dépôt.																			
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	4,600	13,800	»		
Lieutenants	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	2,875	8,625	»		
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	3	»	2,475	7,425	»		
COMPAGNIES SPÉCIALES.																			
1 compagnie de pontonniers.																			
Capitaine commandant	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	1	1	4,600	4,600	»		
— en second	1	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	1	1	5,500	5,500	»		
Lieutenants	2	2	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	2	2	2,875	5,750	»		
Sous-lieutenants	2	2	»	»	»	»	»	»	2	2	»	»	2	2	2,475	4,950	»		
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																			
Capitaine commandant	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	3	»	4,600	13,800	»		
Lieutenants	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	3	»	2,875	8,625	»		
Sous-lieutenants	2	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	6	»	2,475	14,850	»		
BATAILLON DU TRAIN.																			
Major	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	1	2	6,500	6,500	»			
Lieutenant adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	3,250	3,250	»			
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,800	5,800	»			
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	5,450	5,450	»			
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	3,250	3,250	»			
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	5,250	5,250	»			
Capitaines commandants	1	2	»	»	»	»	»	»	»	4	8	4	8	5,100	20,400	»			
— en second	1	1	»	»	»	»	»	»	»	3	6	3	6	4,200	12,600	»			
Lieutenants	1	1	»	»	»	»	»	»	»	7	7	7	7	5,250	22,750	»			
Sous-lieutenants	1	1	»	»	»	»	»	»	»	7	7	7	7	2,950	20,650	»			
TOTAUX	9	9	124	202	126	210	207	33	18	6	27	33	a) 502	484				99,700	
Soit par régiment			62	101	65	105	69	11										TOTAL	1,948,162 50

a) Officiers d'artillerie 429
 — du train 23 } 502
 Comptables 23 }
 Médecins 18 }
 Vétérinaires 9 } 27

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 9,740 81

RESTE fr. 1,938,421 69

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.						TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.											
	de chaque BATTERIE.			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.																		
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux																	
	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.																	
Petits états-majors des régiments.																												
Adjutants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	5,110	3 25	16,607 50													
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	2	"	750	2 86	2,087 80													
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	4	"	1,825	2 75	4,982 25													
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	3	"	1,460	2 86	4,175 60													
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	"	1,095	2 50	2,757 50													
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	2,555	1 98	5,058 90													
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	2,555	2 58	6,080 90													
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	5	7	"	2,555	1 76	4,496 80													
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	6	18	"	2,555	1 98	5,058 90													
											4	"	6,570	84	5,518 80													
											4	"	1,460	95	1,357 80													
											4	"	1,460	87	1,270 20													
																59,452 95												
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																												
4 batteries à cheval.																												
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	1,460	2 96	4,521 60													
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	1,460	2 86	4,175 60													
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	1,460	2 21	5,226 60													
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	8,760	2 21	19,559 60													
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	8,760	1 05	9,198 "													
— artificiers	5	5	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	4,580	" 95	4,075 40													
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	2,920	1 56	4,555 20													
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	5,840	" 95	5,451 20													
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	2,920	" 85	2,425 60													
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14			"	"	"	56	168	160	"	56	168	20,440	" 88	17,987 20													
{ de 2 ^e classe	70	42	40	"	"	"	280			"	280	160	102,200	" 85	84,826 "													
																159,578 "												
30 batteries montées.																												
Adjutants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	10,950	2 96	32,412 "													
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	10,950	2 86	31,517 "													
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	10,950	2 21	24,199 50													
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	65,700	2 21	145,197 "													
à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	21,900	1 05	22,995 "													
Brigadiers { à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	45,800	" 98	42,924 "													
{ artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	32,850	" 87	28,579 50													
Trompettes	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	21,900	1 56	34,164 "													
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	45,800	" 87	38,106 "													
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	10,950	" 85	9,088 50													
Canonniers { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	65,700	" 78	51,246 "													
{ de 2 ^e classe	28	"	"	448	"	"	592	"	"	"	840	"	506,600	" 66	202,556 "													
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	65,700	" 88	57,816 "													
{ de 2 ^e classe	24	"	40	384	"	640	356	"	560	"	720	1,200	262,800	" 85	218,124 "													
																958,524 50												
6 batteries de réserve.																												
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	2,190	2 96	6,482 40													
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	2,190	2 86	6,265 40													
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	2,190	2 21	4,859 90													
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	36	36	13,140	2 21	29,059 40													
à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	4,580	1 05	4,599 "													
Brigadiers { à pied	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	8,760	" 98	8,584 80													
{ artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	6,570	" 87	5,715 90													
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	4,580	1 56	6,852 80													
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	8,760	" 87	7,621 20													
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	2,190	" 85	1,817 70													
																81,796 50												
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																												
48 batteries de siège.																												
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	17,520	2 60	45,552 "													
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	17,520	2 50	43,800 "													
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	17,520	1 98	34,689 60													
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	87,600	1 98	175,448 "													
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	105,120	" 98	103,017 60													
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	55,040	" 87	50,484 80													
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	55,040	1 44	50,457 60													
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	52,560	" 87	45,727 20													
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	384	384	140,160	" 78	109,524 80													
{ de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	770,880	" 66	508,780 80													
																1,145,282 40												
3 batteries de réserve.																												
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,095	2 50	2,757 50													
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,095	1 98	2,168 10													
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	6,570	1 98	15,008 60													
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	6,570	" 98	6,458 60													
Charrons, forgerons et charpentiers	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	3,285	" 87	2,857 95													
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	2,190	" 66	1,445 40													
																28,656 15												
3 batteries de dépôt.																												
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,095	2 50	2,757 50													
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,095	1 98	2,168 10													
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	4,580	1 98	8,672 40													
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	4,580	" 98	4,292 40													
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	2,190	1 44	3,153 60													
																21,024 "												
TOTAUX A REPORTER																1,550	208	640	1,762	464	720	3,627	6,959	732	1,560	2,532,735		2,454,294 50

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Chevaux			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉ- GIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			Chevaux							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.						de trait.
REPORT.	"	"	"	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	"	"	"	6,959	752	1,560	2,532,735	"	"	2,454,294 50	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 19	799 35		
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	2 19	7,995 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 15	4,197 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 44	1,051 20		
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	1 05	7,605 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 88	6,424 "		
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	"	26,280	" 78	20,498 40		
	137	"	"																	50,629 15	
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjudant de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	5 21	1,171 65		
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	5 11	1,155 15		
— — fourrier	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	2 44	1,781 20		
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	"	5,110	2 44	12,468 40		
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	1 08	4,750 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 44	1,051 20		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"	"	18,250	" 98	17,885 "		
de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	"	"	"	55,945	" 78	26,477 10		
	175	"	"																	66,700 10	
1 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 50	912 50		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	" 98	3,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	" 78	3,416 40		
de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	"	55,040	" 66	25,126 40		
	150	"	"																	58,587 80	
1 compagnie d'artificiers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 50	912 50		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	" 98	3,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers-artificiers { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 78	5,694 "		
de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	"	21,900	" 66	14,454 "		
	102	"	"																	52,193 "	
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	5 25	1,186 25		
Brigadier-trompette	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 76	642 40		
Maréchal des logis secrétaire	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 19	799 35		
— — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 98	722 70		
Maîtres sellier, tailleur et bottier	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	"	"	1,095	" 84	919 80		
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	2,555	2 84	7,256 20		
— — fourriers	7	62	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	62	"	"	2,555	2 19	5,595 45		
Maréchaux des logis	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	"	15,870	2 19	50,375 50		
Brigadiers	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	"	15,870	1 05	14,565 50		
Trompettes	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	"	5,110	1 54	7,869 40		
Maréchaux ferrants	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	" 85	2,425 60		
Selliers, forgerons et charpentiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	" 87	3,810 60		
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	17,520	" 88	15,417 60		
de 2 ^e —	198	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	198	"	"	"	72,270	" 85	59,084 10		
	377	62	218																	151,566 25	
TOTAUX.				1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	921	62	218	7,860	794	1,578	2,868,900	TOTAL. fr.		2,773,970 80	
Soit par régiment.				775	154	520	881	252	560	1,209				2,572							

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882

1882.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
17,295,500	» 17,295,500	»	»		
17,295,500	» 17,295,500	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 5,075,850 80	17,295,500 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 565 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c fr. 23,579 »	23,579 »	
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 863,780 journées, à 9 centimes. fr. 77,920 20	77,920 20	
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »	15,000 »	5,306,000 »
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 29,800 journées, à fr. 1 25 c . . . fr. 57,250 »	57,250 »	
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général. fr. 2,500 »	2,500 »	
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 »	2,400 »	
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »	500 »	
	f.	Directeur de la fonderie de canons 500 »	500 »	
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 »	63,000 »	
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800 »	6,800 »	
		Une école de tir 700 »	700 »	
		76,400 »		
		A REPORTER. fr.	22,601,500 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,295,500 »	17,295,500 »	»	»	
5,506,000 »	5,506,000 »	»	»	
22,801,500 »	22,801,500 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	22,001,500 »	»
					<i>Traitement et solde du génie.</i>		
					Traitement, solde et accessoires.		
					ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
					<i>Officiers.</i>		
		5	6	Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500 »	
		6	6	Lieutenants-colonels, à	7,100	42,600 »	
		6	6	Majors, à	6,500	37,800 »	
		17	7	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200 »	
		11		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700	40,700 »	
		11		Lieutenants, à	2,875	51,625 »	
		54	25			259,425 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. o/ pour médicaments		1,297 12	
					RESTE.	258,127 88	
					<i>Gardes.</i>		
		7	»	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200.	fr. 22,400 »	119,100 »	
		7	»	— — de 2 ^e — , à 2,800.	19,600 »		
		12	»	— de 1 ^{re} classe, à	2,525		
		12	»	— de 2 ^e — , à	2,100		
		12	»	— de 3 ^e — , à	1,800		
		50	»				
					<i>Commis.</i>		
		8	»	Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400.	fr. 19,200 »	58,800 »	
		6	»	— — de 2 ^e — , à 2,100.	12,600 »		
		6	»	— de 1 ^{re} classe, à	1,800		
		6	»	— de 2 ^e — , à	1,500		
		6	»	— de 3 ^e — , à	1,200		
		52	»				
					<i>Employés.</i>		
		6	»	Éclusiers, à	1,525	7,950 »	
		8	»	Portiers, à	400	5,200 »	
		41	»	Agents de casernement, à	240	9,840 »	
		41	»	— — , à	150	6,150 »	
		1	»	Chef mécanicien	2,200	2,200 »	
		1	»	Garde forestier	2,100	2,100 »	
		1	»	Garde particulier	1,000	1,000 »	
		99	»				
					<i>Régiment.</i>		
		87	17	Officiers de tous grades		518,561 69	
		1590	»	Sous-officiers et soldats		460,268 05	
		1477	17				
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		2,000 »	
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.		800 »	
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.		2,000 »	
				Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs.		16,920 »	
						1,269,018 22	
				A DÉDUIRE :			
				Pour 11,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.		8,475 »	
				Pour vacances et petites permissions		19,529 22	
						27,804 22	
				RESTE.		1,241,214 »	
				A REPORTER. fr.	1,241,214 »	22,601,500 »	»

(422 A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir

1	—	de place et d'artificiers;
1	—	de pontonniers de place;
1	—	de chemin de fer;
1	—	d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT						
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		3 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.		3 COMPAGNIES de télégraphistes.		1 COMPAGNIE de pontonniers.		1 COMPAGNIE de chemin de fer.			1 DÉPÔT.		TOTALS.	par GRADE.	CATÉGORIE.		
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.					
<i>État-major du régiment.</i>																		
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500	»	
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100	»	
Majors	3	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	7	6,500	»	25,200	»	
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100	»	
Lieutenants adjudants-majors	3	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	2,875	»	8,625	»	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2,875	»	2,875	»	
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3,800	»	3,800	»	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2,462 50	»	2,462 50	»	
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	3,450	»	3,450	»	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	6,500	»	6,500	»	
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	»	
— — de 2 ^e —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250	»	
<i>Compagnies.</i>																		
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	2	2	1	1	1	1	1	»	18	2	4,600	»	82,800	»	
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	12	2	1	1	1	1	1	»	»	16	1	5,700	»	59,200	»	
Lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	1	1	»	18	1	2,875	»	51,750	»	
Sous-lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	1	1	»	18	1	2,475	»	44,550	»	
	12	11	48	8	5	4	4	3	3	8	1	a) 87	17					
															TOTAL		320,162 50	
															A déduire 1/2 p. % pour médicaments.			1,600 81
															Reste fr.			318,561 69

a) Officiers de l'arme. 81
Comptables 5 } 87
Médecins 3

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.								NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Petit ÉTAT-MAJOR.	3 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	3 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTALS.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
<i>Petit état-major.</i>												
Adjudants sous-officiers	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	3 25	3,558 75	
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	1 20	1,514 »	
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	»	2	730	» 84	613 20	
<i>Compagnies.</i>												
Sergents-majors.	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,425 »	
Premiers sergents	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 30	15,111 »	
Sergents fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 15	14,125 50	
Sergents	»	60	10	5	5	5	3	88	32,120	2 15	69,058 »	
Caporaux	»	120	16	8	8	8	3	168	61,520	» 98	60,092 80	
Clairons	»	36	4	2	2	2	2	43	17,520	» 87	15,242 40	
Soldats de 1 ^{re} classe	»	252	42	21	21	21	»	357	130,505	» 78	104,657 90	
— de 2 ^e classe	»	468	78	39	39	39	»	663	241,995	» 66	159,716 70	
	8	972	156	78	78	78	20	1390	507,350		451,410 10	
										TOTAL		460,268 55

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
 2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
 3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF par unité.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS						TOTALS.		Traitement annuel.	MONTANT		
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs.		4 régiments de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux à ration forte.		GRADE.	par CATÉGORIE.	
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.						
États-majors de régiment.														
Colonels	1	5	2	6	4	12	2	6	8	24	9,500	76,000		
Lieutenants-colonels	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	7,100	56,800		
Majors	2	4	4	8	8	16	4	8	16	52	6,500	100,800		
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{re}	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,100	40,800		
Lieutenants adjudants-majors	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,250	26,000		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,100	24,800		
Capitaines quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	1	"	2	"	4	"	2	"	8	"	5,800	50,400		
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	"	2	"	4	"	2	"	8	"	2,462 50	19,700		
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	1	"	2	"	4	"	2	"	8	"	5,450	27,600		
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	2	2	6,500	12,600		
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	6	6	5,100	30,600		
Vétérinaire principal	1	1	2	2	4	4	2	2	8	8	4,200	55,600		
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	1	1	5,100	5,100		
Id. de 2 ^e	1	1	2	2	4	4	2	2	7	7	4,600	52,200		
Id. de 5 ^e	1	1	2	2	4	4	2	2	8	8	5,250	26,000		
			2	2	4	4	2	2	8	8	2,800	22,400		
	15	20										565,400		
Escadrons actifs.														
Capitaines commandants	1	2	10	20	20	40	10	20	40	80	5,100	204,000		
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	2	10	20	20	40	10	20	40	80	4,200	168,000		
Lieutenants	2	4	20	40	40	80	20	40	80	160	5,250	260,000		
Sous-lieutenants	4	8	20	40	40	80	20	40	80	160	2,950	256,000		
	6	12										868,000		
TOTAUX			90	160	180	520	90	160	(1)560	640				
Soit par régiment			45	80	45	80	45	80						
TOTAL												1,455,400		
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments												7,167		
RESTE fr.												1,426,233		

(1) Officiers de l'arme 296 }
 Comptables 24 } 360
 Médecins 16 } 40
 Vétérinaires 24 }

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS						TOTALS.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs.		4 régiments de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux à ration				GRADE.	par CATÉGORIE.	
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		légère.	mixte.					forte.
Petits états-majors de régiment.																
Adjudants sous-officiers	2	2	4	4	8	8	"	"	12	4	8	"	4,580	5 25	14,235	
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	2	2	4	4	"	"	6	2	4	"	1,460	5 25	4,745	
Id. des logis gardes-magasins	1	"	2	"	4	"	"	"	2	"	"	"	2,190	2 86	6,265 40	
Trompettes-majors	1	1	2	2	4	4	"	"	2	"	"	"	750	2 88	2,102 40	
Id. brigadiers	1	1	2	2	4	4	"	"	2	"	"	"	2,190	2 21	4,859 90	
Maréchaux des logis armuriers	1	"	2	"	4	"	"	"	2	"	"	"	750	2 44	5,543 60	
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	5	"	6	"	12	"	"	"	6	"	"	"	750	2 46	1,795 80	
							"	"	2	"	"	"	2,190	1 76	3,854 40	
							"	"	2	"	"	"	750	1 78	1,299 40	
							"	"	2	"	"	"	2,190	2 21	4,859 90	
							"	"	2	"	"	"	750	2 25	1,627 90	
							"	"	6	"	"	"	6,570	" 84	5,518 80	
							"	"	6	"	"	"	2,190	" 84	1,859 60	
TOTAUX	10	5													59,935	
Escadrons actifs.																
Maréchaux des logis chefs	1	1	10	10	20	20	"	"	50	10	20	"	10,950	2 86	51,517	
Premiers maréchaux des logis	1	1	10	10	20	20	"	"	10	10	20	"	3,650	2 88	10,512	
Maréchaux des logis fourriers	1	1	10	10	20	20	"	"	10	10	20	"	10,950	2 56	25,842	
Id. des logis	7	7	70	70	140	140	"	"	10	10	20	"	3,650	2 58	8,687	
Brigadiers	12	12	120	120	240	240	"	"	10	10	20	"	10,950	2 21	24,199 50	
Trompettes	5	5	50	50	60	60	"	"	10	10	20	"	3,650	2 25	8,159 50	
Maréchaux ferrants	2	2	20	20	40	40	"	"	50	50	50	"	76,650	2 21	169,596 50	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	240	240	480	480	"	"	70	70	140	"	25,550	2 23	56,976 50	
Id. de 2 ^e	69	69	690	690	1,380	1,380	"	"	360	120	240	"	151,400	1 05	157,970	
Id. non montés	20	"	200	"	400	"	"	"	120	"	120	"	45,800	1 08	47,504	
							"	"	90	50	60	"	52,850	1 56	51,246	
							"	"	50	50	50	"	10,950	1 58	17,501	
							"	"	60	20	40	"	21,900	" 86	18,854	
							"	"	20	"	20	"	7,500	" 89	6,497	
							"	"	720	240	480	"	262,800	" 86	226,008	
							"	"	240	"	240	"	87,600	" 89	77,964	
							"	"	2,070	690	1,380	"	755,550	" 85	627,106 50	
							"	"	690	690	690	"	251,850	" 86	216,591	
							"	"	600	"	"	"	219,000	" 85	181,770	
							"	"	200	"	"	"	75,000	" 86	62,780	
TOTAUX	140	120							5,680	1,210	2,420	1,210	2,075,200		2,006,441 50	
Soit par régiment	70	60	710	605	710	605	710	605			4,840				2,066,574 50	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,601,500 »	22,601,500 »		»	»	
22,601,500 »	22,601,500 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 1,241,214 »	22,601,500 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux × 365 = 15,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 26,061 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
			1,310,500 »	»
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général 2,500 »		
		5 directeurs dans les divisions territoriales 4,400 »		
	e.	Commandants du génie dans les places 20,950 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		57,350 »		
		A REPORTER. fr. 23,912,000 »		»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
22,601,500	»	22,601,500	»	»	
1,510,500	•	1,299,600	»	10,900	»
23,912,000	»	23,901,100	»	10,900	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	25,912,000 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	176,214 50	
	60	Commis aux écritures	84,000 »	
	760	Sous-officiers et soldats	562,985 20	
a.	894			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000 »	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 »	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450 »	
			644,549 70	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	5,060 »	
		Pour vacances et petites permissions	4,589 70	
			9,649 70	
		Reste. fr.	634,900 »	
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	56,900 »	
c.		Frais d'administration	5,000 »	677,900 »
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600 »	»
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,589,900 »	»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés	TOTAL	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	25,571	27,425
» 13. — Cavalerie	»	»	»	560	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	159	502	7,860	8,562
» 15. — Génie	54	181	255	87	1,590	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	894
	117	257	574	2,875	41,521	44,196

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, SAVOIR. } 1^{re} section : Hôpitaux.
 } 2^e — Boulangeries.
 } 3^e — Boucheries.
 } 4^e — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulangeries.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»
Officiers d'administration	1	5	5	5	4	17	3,000	51,000	»
	1	5	5	3	4	18	2,500	45,000	»
	»	6	5	3	5	19	2,200	41,800	»
	»	5	6	3	5	19	1,800	34,200	»
TOTAUX	3	21	21	11	18	74			177,100
A déduire 1/2 p. o/0 pour médicaments.									885 50
Restes . . . fr.									176,214 50
<i>Commis.</i>									
Commis aux écritures	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500	»
	10	9	»	5	5	30	1,350	40,500	»
	19	18	1	11	11	60			84,000
TOTAL fr.									

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de jours.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulangeries.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829	23
Id. 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825	50
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099	75
Id. 2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548	50
Portiers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551	65
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763	25
Cuisiniers 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551	65
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763	25
Tisanners 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551	65
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763	25
Infirmiers 1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521	50
Id. 2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1	29,565	»
130,334 2										
Boulangeries.										
Sergents surveillants	»	»	20	»	»	20	7,300	2 21	16,133	»
Brigadiers	»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120	»
82,125										
Boucheries.										
Sergents surveillants	»	»	»	12	»	12	4,380	2 21	9,679	80
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272	»
46,471 80										
Fourrages.										
Sergents surveillants	»	»	»	»	20	20	7,300	2 21	16,133	»
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	8,070	1 60	12,848	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	43,800	1 10	48,180	»
103,441										
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	750	» 84	»	613 20
TOTAUX fr.	4	270	168	96	222	760	178,120			562,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
23,912,000 »	23,901,100 »		10,900 »	»	
677,900 »	677,900 »		»	»	
24,589,900 »	24,579,000 »		10,900 »	»	
AUGMENTATION . fr			10,900 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant fr. 5,000 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		1 directeur des études 2,500 "		
		2 examinateurs permanents 7,000 "		
		1 instructeur 800 "		
		2 instructeurs adjoints 1,200 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire "		
		2 dessinateurs 6,500 "		
		1 aumônier 2,500 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 2,500 "		
a.		1 préparateur de chimie 2,500 "		
		1 vagemestre conservateur des bâtiments 600 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 560 "		
		1 infirmier 600 "		
		1 portier 1,500 "		
		8 hommes de peine 4,800 "		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 "		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,553 "		
		47,000 50		
		Corps enseignant.		
		10 professeurs militaires 9,800 "		
		8 — civils 45,500 "		
17	b.	15 répétiteurs militaires 9,200 "		
		1 — civil 1,500 "		
		3 maîtres militaires 5,000 "		
		5 — civils 9,900 "		
		76,900 "		
		Solde des élèves.		
c.		Solde des élèves de l'École militaire 87,649 50	252,100 "	
		<i>École de guerre.</i>		
		<i>État-major et corps enseignant.</i>		
		1 commandant 1,500 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 professeurs civils 5,250 "		
d.		5 maîtres civils 5,050 "		
		9 professeurs militaires 8,650 "		
		2 maîtres militaires 500 "		
		1 secrétaire 600 "		
		20,550 "		
		A REPORTER. fr. 252,100 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
252,100 »	253,600 »	°	1,500 »		
252,100 »	253,600 »	°	1,500 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	252,100 »	°
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	753 »	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	3,190 »	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
18	a.	Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 »	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, etc.	5,000 »	
		<u>56,400 »</u>		
		<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>		
		Achat des instruments nécessaires pour constituer à l'École militaire un cabinet de géodésie et de topographie.	10,000 »	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	44,500 »
		Chauffage et éclairage	2,600 »	10,000 »
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques : 5 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 »</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	276,400 »	10,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
252,100 »	253,600 »		»	1,500 »	
54,500 »	42,800 »	11,500 »	»	»	
286,400 »	276,400 »	11,500 »	»	1,500 »	
AUGMENTATION. . . fr.		10,000 »			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,500 »	66,375 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
19	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'Etat 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 104,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 83,886 23		
		Salaire des ouvriers 258,800 »		
		Menus dépenses 2,000 »		
		324,686 23		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. fr. 20,000 »		
	304,686 23			
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
20	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menus dépenses 1,850 »		
	93,339 79			
	A REPORTER. fr. 844,428 11	66,375 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »		66,375 »	°	°	
66,375 »		67,375 »	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 844,428 11	66,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaires des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,041,180 »	»
		————— 160,351 89		
20 (suite).	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,107,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »	66,375 »		»	»	
1,041,180 »	1,041,180 »		»	»	
1,107,555 »	1,107,555 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		* MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 505,250 •		
		Ouvrages de fortification 57,450 •		
		Ouvrages mixtes 12,465 •		
		————— 555,165 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 610,145 •		
		Ouvrages de fortification 205,350 •		
		Ouvrages mixtes 15,86 •		
		————— 831,355 •		
21	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 •	1,460,000 •	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 •		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc 12,500 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,460,000 •		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensèmentement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtiments militaires.</th> <th>Fortifications.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtiments militaires.</th> <th>Fortifications.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alost</td> <td>2,850</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,250</td> </tr> <tr> <td>Anvers (enceinte)</td> <td>42,000</td> <td>10,000</td> <td>4,000</td> <td>59,800</td> <td>77,400</td> <td>»</td> <td>100,200</td> </tr> <tr> <td>— 1^{er} secteur</td> <td>1,500</td> <td>500</td> <td>200</td> <td>5,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>— 2^e —</td> <td>6,800</td> <td>2,000</td> <td>360</td> <td>137,400</td> <td>2,700</td> <td>»</td> <td>149,260</td> </tr> <tr> <td>— 3^e —</td> <td>6,800</td> <td>2,000</td> <td>360</td> <td>115,000</td> <td>5,950</td> <td>»</td> <td>129,810</td> </tr> <tr> <td>— 4^e —</td> <td>4,250</td> <td>2,600</td> <td>300</td> <td>2,350</td> <td>2,000</td> <td>»</td> <td>11,500</td> </tr> <tr> <td>— 5^e —</td> <td>3,400</td> <td>4,000</td> <td>6,130</td> <td>8,340</td> <td>2,390</td> <td>14,640</td> <td>38,900</td> </tr> <tr> <td>Arlon</td> <td>1,250</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,670</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,920</td> </tr> <tr> <td>Ath</td> <td>1,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Audenarde</td> <td>3,800</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>10,800</td> </tr> <tr> <td>Beverloo</td> <td>25,000</td> <td>»</td> <td>500</td> <td>26,470</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>51,970</td> </tr> <tr> <td>Bouillon</td> <td>1,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,260</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,260</td> </tr> <tr> <td>Brasschaat</td> <td>4,600</td> <td>»</td> <td>400</td> <td>4,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9,500</td> </tr> <tr> <td>Bruges</td> <td>9,000</td> <td>»</td> <td>25</td> <td>8,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>17,125</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles</td> <td>38,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40,270</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>78,670</td> </tr> <tr> <td>Charleroi</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Coutich</td> <td>1,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,750</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,750</td> </tr> <tr> <td>Courtrai</td> <td>700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,800</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville)</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>3,500</td> <td>5,300</td> <td>300</td> <td>5,650</td> <td>3,400</td> <td>270</td> <td>18,420</td> </tr> <tr> <td>Gand</td> <td>20,000</td> <td>»</td> <td>130</td> <td>24,000</td> <td>»</td> <td>480</td> <td>44,600</td> </tr> <tr> <td>Hasselt</td> <td>2,800</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>Huy</td> <td>1,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>820</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,820</td> </tr> <tr> <td>Liège (ville)</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>21,300</td> <td>3,600</td> <td>1,600</td> <td>27,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>53,500</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse)</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lierre</td> <td>3,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6,100</td> </tr> <tr> <td>Louvain</td> <td>11,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>18,300</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>29,800</td> </tr> <tr> <td>Malines</td> <td>8,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,800</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>21,000</td> </tr> <tr> <td>Mariembourg</td> <td>700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,140</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,840</td> </tr> <tr> <td>Menin</td> <td>1,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,800</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,800</td> </tr> <tr> <td>Mons</td> <td>12,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>15,400</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville)</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>18,000</td> <td>4,850</td> <td>880</td> <td>10,700</td> <td>7,700</td> <td>»</td> <td>42,100</td> </tr> <tr> <td>Ostende</td> <td>3,000</td> <td>»</td> <td>100</td> <td>10,375</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>13,475</td> </tr> <tr> <td>Philippeville</td> <td>1,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,200</td> </tr> <tr> <td>Saint-Bernard</td> <td>8,000</td> <td>»</td> <td>50</td> <td>6,700</td> <td>»</td> <td>500</td> <td>12,250</td> </tr> <tr> <td>Saint-Nicolas</td> <td>900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>450</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,350</td> </tr> <tr> <td>Saint-Trond</td> <td>1,200</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,100</td> </tr> <tr> <td>Termonde</td> <td>4,400</td> <td>2,600</td> <td>140</td> <td>8,500</td> <td>103,790</td> <td>»</td> <td>119,430</td> </tr> <tr> <td>Ticlemont</td> <td>3,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,800</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,300</td> </tr> <tr> <td>Tournai</td> <td>11,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>19,900</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde</td> <td>7,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>13,600</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>21,100</td> </tr> <tr> <td>Wavre</td> <td>1,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Ypres</td> <td>8,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>16,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>306,250</td> <td>37,450</td> <td>12,465</td> <td>610,145</td> <td>205,350</td> <td>15,860</td> <td>4,186,300</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>335,165</td> <td></td> <td></td> <td>831,335</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensèmentement, etc.			Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Alost	2,850	»	»	1,400	»	»	4,250	Anvers (enceinte)	42,000	10,000	4,000	59,800	77,400	»	100,200	— 1 ^{er} secteur	1,500	500	200	5,000	»	»	7,200	— 2 ^e —	6,800	2,000	360	137,400	2,700	»	149,260	— 3 ^e —	6,800	2,000	360	115,000	5,950	»	129,810	— 4 ^e —	4,250	2,600	300	2,350	2,000	»	11,500	— 5 ^e —	3,400	4,000	6,130	8,340	2,390	14,640	38,900	Arlon	1,250	»	»	2,670	»	»	3,920	Ath	1,500	»	»	»	»	»	1,500	Audenarde	3,800	»	»	7,000	»	»	10,800	Beverloo	25,000	»	500	26,470	»	»	51,970	Bouillon	1,900	»	»	2,260	»	»	3,260	Brasschaat	4,600	»	400	4,500	»	»	9,500	Bruges	9,000	»	25	8,100	»	»	17,125	Bruxelles	38,400	»	»	40,270	»	»	78,670	Charleroi	»	»	»	»	»	»	»	Coutich	1,000	»	»	2,750	»	»	3,750	Courtrai	700	»	»	3,100	»	»	3,800	Diest (ville)	»	»	»	»	»	»	»	— (citadelle)	3,500	5,300	300	5,650	3,400	270	18,420	Gand	20,000	»	130	24,000	»	480	44,600	Hasselt	2,800	»	»	4,400	»	»	7,200	Huy	1,000	»	»	820	»	»	1,820	Liège (ville)	»	»	»	»	»	»	»	— (citadelle)	21,300	3,600	1,600	27,000	»	»	53,500	— (Chartreuse)	»	»	»	»	»	»	»	Lierre	3,100	»	»	3,000	»	»	6,100	Louvain	11,500	»	»	18,300	»	»	29,800	Malines	8,500	»	»	12,800	»	»	21,000	Mariembourg	700	»	»	2,140	»	»	2,840	Menin	1,000	»	»	2,800	»	»	3,800	Mons	12,400	»	»	3,000	»	»	15,400	Namur (ville)	»	»	»	»	»	»	»	— (citadelle)	18,000	4,850	880	10,700	7,700	»	42,100	Ostende	3,000	»	100	10,375	»	»	13,475	Philippeville	1,500	»	»	1,700	»	»	3,200	Saint-Bernard	8,000	»	50	6,700	»	500	12,250	Saint-Nicolas	900	»	»	450	»	»	1,350	Saint-Trond	1,200	»	»	1,900	»	»	3,100	Termonde	4,400	2,600	140	8,500	103,790	»	119,430	Ticlemont	3,500	»	»	8,800	»	»	12,300	Tournai	11,000	»	»	8,900	»	»	19,900	Vilvorde	7,500	»	»	13,600	»	»	21,100	Wavre	1,000	»	»	500	»	»	1,500	Ypres	8,900	»	»	8,000	»	»	16,900					306,250	37,450	12,465	610,145	205,350	15,860	4,186,300						335,165			831,335		
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensèmentement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Alost	2,850	»	»	1,400	»	»	4,250																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (enceinte)	42,000	10,000	4,000	59,800	77,400	»	100,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 1 ^{er} secteur	1,500	500	200	5,000	»	»	7,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 2 ^e —	6,800	2,000	360	137,400	2,700	»	149,260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 3 ^e —	6,800	2,000	360	115,000	5,950	»	129,810																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 4 ^e —	4,250	2,600	300	2,350	2,000	»	11,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 5 ^e —	3,400	4,000	6,130	8,340	2,390	14,640	38,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Arlon	1,250	»	»	2,670	»	»	3,920																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ath	1,500	»	»	»	»	»	1,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Audenarde	3,800	»	»	7,000	»	»	10,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Beverloo	25,000	»	500	26,470	»	»	51,970																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bouillon	1,900	»	»	2,260	»	»	3,260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Brasschaat	4,600	»	400	4,500	»	»	9,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruges	9,000	»	25	8,100	»	»	17,125																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruxelles	38,400	»	»	40,270	»	»	78,670																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Charleroi	»	»	»	»	»	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Coutich	1,000	»	»	2,750	»	»	3,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Courtrai	700	»	»	3,100	»	»	3,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Diest (ville)	»	»	»	»	»	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	3,500	5,300	300	5,650	3,400	270	18,420																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Gand	20,000	»	130	24,000	»	480	44,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Hasselt	2,800	»	»	4,400	»	»	7,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Huy	1,000	»	»	820	»	»	1,820																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Liège (ville)	»	»	»	»	»	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	21,300	3,600	1,600	27,000	»	»	53,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (Chartreuse)	»	»	»	»	»	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Lierre	3,100	»	»	3,000	»	»	6,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Louvain	11,500	»	»	18,300	»	»	29,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Malines	8,500	»	»	12,800	»	»	21,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mariembourg	700	»	»	2,140	»	»	2,840																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Menin	1,000	»	»	2,800	»	»	3,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mons	12,400	»	»	3,000	»	»	15,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Namur (ville)	»	»	»	»	»	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	18,000	4,850	880	10,700	7,700	»	42,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ostende	3,000	»	100	10,375	»	»	13,475																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Philippeville	1,500	»	»	1,700	»	»	3,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Bernard	8,000	»	50	6,700	»	500	12,250																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Nicolas	900	»	»	450	»	»	1,350																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Trond	1,200	»	»	1,900	»	»	3,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Termonde	4,400	2,600	140	8,500	103,790	»	119,430																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ticlemont	3,500	»	»	8,800	»	»	12,300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tournai	11,000	»	»	8,900	»	»	19,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Vilvorde	7,500	»	»	13,600	»	»	21,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Wavre	1,000	»	»	500	»	»	1,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ypres	8,900	»	»	8,000	»	»	16,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
				306,250	37,450	12,465	610,145	205,350	15,860	4,186,300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
					335,165			831,335																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
1,460,000	1,460,000	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
1,460,000	1,460,000	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,426,285 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,596,751 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 145,971 50		
		RESTE fr. 2,450,760 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 14,411,077 rations, à 52 centimes. fr. 4,611,544 64	6,802,800 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 259,504 64		
		4,352,040 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,717,090 rations <i>fortes</i> , pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 62 c. fr. 2,782,657 80		
25	"	885,500 rations <i>mixtes</i> , pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 56 c. 1,377,948 »		
		441,650 rations <i>légères</i> , pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à cheval, à fr. 1 46 c. 644,809 »	4,751,500 »	
		3,042,640 c) 4,805,414 80		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 74,114 80		
		RESTE fr. 4,751,500 »		
		A REPORTER. fr. 11,554,100 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																		
TOTAL.																																																																																																																																																					
				<p>a) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>231,100</td> <td>9,353,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>73,700</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>72,500</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>11,500</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>4,600</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>415,000</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14,426,285</td> </tr> </tbody> </table> <p>b) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th>Le 1/6 des journées des enfants de troupe.</th> <th>RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>13,208</td> <td>9,353,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>»</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>»</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>»</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>»</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>13,208</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14,411,077</td> </tr> </tbody> </table> <p>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>mixtes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>300,050</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td> { Guides</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>300,050</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td> { Lanciers</td> <td>320</td> <td>2,420</td> <td>116,800</td> <td>883,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td> { Chasseurs</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>38,400</td> <td>»</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>445</td> <td>2,572</td> <td>1,038,205</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td> { De campagne et train</td> <td>39</td> <td>»</td> <td>14,235</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td> { De siège</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>1,124</td> <td>7,212</td> <td>1,717,690</td> <td>883,500</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>8,536</td> <td></td> <td>5,042,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		RATIONS.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			Infanterie	44,000	231,100	9,353,415	Cavalerie	42,400	73,700	2,073,200	Artillerie	29,800	72,500	2,868,900	Génie	3,100	11,500	507,350	Bataillon d'administration	400	4,600	178,120		119,700	415,000	14,960,985				Reste				14,426,285	JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.	RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			Infanterie	44,000	13,208	9,353,415	Cavalerie	42,400	»	2,073,200	Artillerie	29,800	»	2,868,900	Génie	3,100	»	507,350	Bataillon d'administration	400	»	178,120		119,700	13,208	14,960,985				Reste				14,411,077	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.	Cavalerie	160	1,210	300,050	»	»	{ Guides	160	1,210	300,050	»	»	{ Lanciers	320	2,420	116,800	883,500	»	{ Chasseurs	160	1,210	38,400	»	441,650	Artillerie	445	2,572	1,038,205	»	»	{ De campagne et train	39	»	14,235	»	»	{ De siège						TOTAUX	1,124	7,212	1,717,690	883,500	441,650			8,536		5,042,640	
JOURNÉES		RATIONS.																																																																																																																																																			
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																				
Infanterie	44,000	231,100	9,353,415																																																																																																																																																		
Cavalerie	42,400	73,700	2,073,200																																																																																																																																																		
Artillerie	29,800	72,500	2,868,900																																																																																																																																																		
Génie	3,100	11,500	507,350																																																																																																																																																		
Bataillon d'administration	400	4,600	178,120																																																																																																																																																		
	119,700	415,000	14,960,985																																																																																																																																																		
			Reste																																																																																																																																																		
			14,426,285																																																																																																																																																		
JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.	RATIONS.																																																																																																																																																		
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																				
Infanterie	44,000	13,208	9,353,415																																																																																																																																																		
Cavalerie	42,400	»	2,073,200																																																																																																																																																		
Artillerie	29,800	»	2,868,900																																																																																																																																																		
Génie	3,100	»	507,350																																																																																																																																																		
Bataillon d'administration	400	»	178,120																																																																																																																																																		
	119,700	13,208	14,960,985																																																																																																																																																		
			Reste																																																																																																																																																		
			14,411,077																																																																																																																																																		
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																																																																																																																		
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.																																																																																																																																																
Cavalerie	160	1,210	300,050	»	»																																																																																																																																																
{ Guides	160	1,210	300,050	»	»																																																																																																																																																
{ Lanciers	320	2,420	116,800	883,500	»																																																																																																																																																
{ Chasseurs	160	1,210	38,400	»	441,650																																																																																																																																																
Artillerie	445	2,572	1,038,205	»	»																																																																																																																																																
{ De campagne et train	39	»	14,235	»	»																																																																																																																																																
{ De siège																																																																																																																																																					
TOTAUX	1,124	7,212	1,717,690	883,500	441,650																																																																																																																																																
		8,536		5,042,640																																																																																																																																																	
6,802,800	6,802,800	»	»																																																																																																																																																		
4,751,300	4,751,300	»	»																																																																																																																																																		
11,534,100	11,534,100	»	»																																																																																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,554,100 »	»
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr.	24,000 »	
		40,000 — à une — 15 —	600,000 »	
		—————	624,000 »	
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes	110,000 »	
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 407,085 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr.	8,141 70	775,000 »
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr.	2,858 30	
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois	50,000 »	
		—————	32,858 30	
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr.	40,000 »	
		Cavalerie	46,000 »	
25		Artillerie	12,000 »	
		Génie	1,900 »	
		Bataillon d'administration	100 »	
		—————	100,000 »	»
		A REPORTER. fr.	12,409,100 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																				
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																					
	11,554,100	11,554,100	»	»																																					
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,535,418</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>14,960,988</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>419,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>14,841,288</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td>1,500,000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>16,141,288</td> </tr> <tr> <td>11,200 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>13,038,000</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation.</td> <td>1,505,800</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>15,534,200</td> </tr> <tr> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,200,000</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>407,088</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td>16,141,288</td> </tr> </table></td></tr></tbody> </table>	JOURNÉES.		a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,535,418</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>14,960,988</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>419,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>14,841,288</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td>1,500,000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>16,141,288</td> </tr> <tr> <td>11,200 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>13,038,000</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation.</td> <td>1,505,800</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>15,534,200</td> </tr> <tr> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,200,000</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>407,088</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td>16,141,288</td> </tr> </table>	Infanterie	9,535,418	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL.	14,960,988	A déduire les journées de marche	419,700	RESTE.	14,841,288	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000	TOTAL.	16,141,288	11,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,038,000	A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,505,800	RESTE.	15,534,200	b) Fournitures appartenant aux communes	2,200,000	c) — — à l'État	407,088	TOTAL ÉGAL.	16,141,288
JOURNÉES.																																									
a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0"> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,535,418</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>14,960,988</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>419,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>14,841,288</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td>1,500,000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>16,141,288</td> </tr> <tr> <td>11,200 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>13,038,000</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/10 pour non-occupation.</td> <td>1,505,800</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>15,534,200</td> </tr> <tr> <td>b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,200,000</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>407,088</td> </tr> <tr> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td>16,141,288</td> </tr> </table>	Infanterie	9,535,418	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL.	14,960,988	A déduire les journées de marche	419,700	RESTE.	14,841,288	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000	TOTAL.	16,141,288	11,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,038,000	A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,505,800	RESTE.	15,534,200	b) Fournitures appartenant aux communes	2,200,000	c) — — à l'État	407,088	TOTAL ÉGAL.	16,141,288								
Infanterie	9,535,418																																								
Cavalerie	2,073,200																																								
Artillerie	2,868,900																																								
Génie	507,350																																								
Bataillon d'administration	178,120																																								
TOTAL.	14,960,988																																								
A déduire les journées de marche	419,700																																								
RESTE.	14,841,288																																								
A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,500,000																																								
TOTAL.	16,141,288																																								
11,200 fournitures de la Comp ^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation	13,038,000																																								
A déduire 1/10 pour non-occupation.	1,505,800																																								
RESTE.	15,534,200																																								
b) Fournitures appartenant aux communes	2,200,000																																								
c) — — à l'État	407,088																																								
TOTAL ÉGAL.	16,141,288																																								
	775,000	713,000	62,000	»																																					
	100,000	100,000	»	»																																					
	12,409,100	12,547,100	62,000	»																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,409,100 »	»
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 103,000 »	110,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	95,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 ²/₄ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 468,600 »	808,500 »	»
		142 — de guides, à 1,150. . . 163,500 »		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 72,450 »		
		126 — de trait — , à. 825. . . 103,950 »		
		757		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	852,700 »	»
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	15,564,800 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
12,409,100	»	12,347,100	»	62,000	»	
110,000	»	110,000	»	»	»	
95,000	»	95,000	»	»	»	
118,000	»	118,000	»	»	»	
852,700	»	852,700	»	»	»	
15,564,800	»	15,502,800	»	62,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.			62,000		»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE IX.					
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
Traitements de non-activité					
<i>1° Pour motifs de santé.</i>					
	PREFET	1 Colonel à	6,575	6,575 »	
		7 Majors, à	4,125	28,875 »	
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	54,200 »	
		8 — de 2 ^e — , à	2,550	20,400 »	
		3 — de 3 ^e — , à	2,560	7,080 »	
		3 Lieutenants, à	1,800	5,400 »	
		2 Sous-lieutenants, à	1,575	5,150 »	
	56	TOTAL	105,480	»	
		A DÉDUIRE $\frac{2}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments	527	40	104,952 60
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>					
	a.	3 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	5,700 »	
		5 — de 2 ^e — , à	1,700	6,100 »	
		4 — de 3 ^e — , à	1,575	6,500 »	
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400 »	
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100 »	
	19	TOTAL	27,600	»	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments	158	»	145,000 »
	30	TOTAL	27,462	»	
<i>3° Employés civils.</i>					
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	5,500	»	
	4				
	59				
<i>Honoraires.</i>					
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,085	40	
<i>Frais de représentation.</i>					
	31	» Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	20,000	»	
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			165,000	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
145,000 »	145,000 »		»	•	
20,000 »	20,000 »		»	»	
165,000 »	165,000 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 102,000 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 8,460 »		
52	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 24,000 »		
		134,460 »	134,460 »	540 »
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	154,460 »	540 »
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne, etc.	14,945 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	14,945 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
155,000 °	155,000 °	°	°		
155,000 °	155,000 °	°	°		
14,945 °	14,945 °	°	°		
14,945 °	14,945 °	°	°		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	598	Administration centrale	552,000	» 150,000
II.	400	Etats-majors.	1,468,200	»
III.	408	Service de santé des hôpitaux	1,152,200	»
IV.	410	Solde des troupes	24,589,900	»
V.	428	Académie militaire	276,400	» 10,000
VI.	452	Établissements et matériel de l'artillerie	1,107,555	»
VII.	456	Matériel du génie	1,460,000	»
VIII.	458	Pain, viande, fourrages et autres allocations	15,564,800	»
IX.	444	Traitements divers et honoraires	165,000	»
X.	446	Pensions et secours.	154,460	» 540
XI.	46.	Dépenses imprévues	14,945	»
TOTAUX. fr.			44,265,460	» 160,540

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1882.

1882.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	482,000	482,000	»	»	
	1,468,200	1,468,200	»	»	
	1,152,200	1,152,200	»	»	
	24,580,900	24,579,000	10,900	»	
	286,400	276,400	10,000	»	
	1,107,555	1,107,555	»	»	
	1,460,000	1,460,000	»	»	
	15,564,800	15,502,800	62,000	»	
	165,000	165,000	»	»	
	155,000	155,000	»	»	
	14,945	14,945	»	»	
	44,426,000	44,545,100	82,900	»	
AUGMENTATION . . . fr.			82,900		

ANNEXE**AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE****POUR L'EXERCICE 1882.****PENSIONS.**

Voir aux annexes (n° 16) du Budget de la Dette publique.

**SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1880.**

176 pensions inscrites	fr. 224,488
123 pensions éteintes	118,560
<hr/>	<hr/>
53 pensions restant à servir	fr. 105,928
<hr/>	<hr/>

